

## Modules de formation à destination des Salariés du particulier employeur

***Vous êtes un particulier et vous employez  
une assistante maternelle, une employée familiale,  
une garde d'enfants à domicile.***

***Vous exercez un de ces métiers et vous  
êtes salariés du particulier employeur***

**Votre salarié ou vous même avez des droits à la  
formation à hauteur de 58h par année civile**

La MFR Mortagne Services est labellisée IPERIA et peut donc  
à ce titre vous proposer des modules de formations adaptés à  
vos besoins.

Contactez-nous directement pour en savoir plus :  
soit par mail : [isabelle.debray@mfr.asso.fr](mailto:isabelle.debray@mfr.asso.fr) ou  
au 02 33 25 08 76



***Formation  
totalement  
prise en  
charge***

